



FI N° 2021- 36 - 005

CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 09/03/2021

L'an deux mille vingt et un le mardi 9 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Présidente.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 5 – Budget primitif 2021 MARPA

Présents :

Mme LUGUET : **Maire**

Mme MANDEIX : **Vice-présidente**

Mme FRECHET : **Déléguée**

Mme PERTHUIS, Mme TRUILHE, M. BEAUMONT, Mme BASSI, Mme SADRES : **Conseillers municipaux**

Mme GONZALO, M. BACHOWSKI, M. BRU, M. NADAU, M. FAINZANG : **désignés**

Absents excusés :

Mme MAHAIE (absente excusée), Mme COPPOLA (absente excusée), Mme MANSE (absente excusée),

Mme BENFAKIR (absente excusée).

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	013
Nombre de procurations :	0

Rapporteur **Mme Aline TRUILHE**

I – Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2021 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 26 033.05€ avec un total dépenses de 470 555.56€ et un total recettes de 496 588.61€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 388 036.73€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 26 033.05€ avec un total dépenses de 82 518.83€ et un total recettes de 108 551.88€.

II – Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ de :

APPROUVER : le budget primitif 2021 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

Le conseil d'administration,

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Mme Valérie SADRES

SIGNE
Mme Pascale LUGUET